



Pour votre sécurité



Observer la notice d'utilisation

Toute manipulation du filtre respiratoire présuppose la connaissance et l'observation exactes de cette notice d'utilisation. Le filtre respiratoire est uniquement destiné à l'utilisation décrite.

Responsabilité du fonctionnement et/ou des dommages

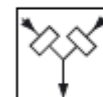
La responsabilité du fonctionnement du filtre respiratoire est assumée par le propriétaire ou l'utilisateur dans tous les cas où le filtre respiratoire est entretenu ou réparé de manière non appropriée par des personnes n'appartenant pas au DrägerService ou si le filtre respiratoire a été manipulé de manière non conforme à l'utilisation à laquelle il est destiné. La société Dräger décline toute responsabilité pour les dommages résultant de l'inobservation des remarques ci-dessus. Les conditions de garantie et de responsabilité des conditions de vente et de livraison de la société Dräger ne sont pas élargies par les remarques ci-dessus.

Dräger Safety AG & Co. KGaA

Domaine d'application

Les filtres respiratoires combinés avec un raccord respiratoire (p. ex. demi-masque ou masque complet) forment un appareil respiratoire filtrant. Les appareils respiratoires filtrants débarrassent l'air ambiant des gaz, vapeurs et particules nocifs qu'il renferme. Les caractéristiques et le marquage des filtres respiratoires Dräger sont conformes à DIN EN 141:2000 et DIN EN 143:2000.

Il faut toujours utiliser deux filtres respiratoires du même type issus d'un même emballage (paire) (par exemple A1-P3).



Conditions relatives à l'utilisation

Pour l'utilisation des appareils respiratoires filtrants, se reporter à CEN Report 529 "Guide de sélection et d'utilisation d'appareils de protection respiratoire" ou aux directives nationales applicables. En République Fédérale d'Allemagne, se référer à BGR 190 "Règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoire" de la Fédération des associations professionnelles d'assurance accident ainsi qu'à DIN EN 141:2000 et DIN EN 143:2000. Contrôler si le filtre respiratoire est approprié; couleur caractéristique, marquage, date limite d'utilisation et absence de détériorations extérieures. L'utilisateur d'un appareil filtrant doit être informé de son utilisation, apte à l'utilisation et supporter une protection respiratoire selon BGI 504-26.

Ne pas utiliser l'appareil filtrant en présence d'une application ou de conditions d'utilisation imprécises. Il ne faut pas pénétrer dans des réservoirs, fosses, canalisations, etc. non ventilés avec des appareils filtrants. Ne pas utiliser les appareils filtrants pour se protéger contre les substances toxiques dont les signes avertisseurs (odeur, goût, irritation des yeux et des voies respiratoires) sont peu perceptibles. Les appareils filtrants ne doivent ensuite être utilisés que sous les conditions suivantes :

- L'air ambiant doit contenir au moins 17 Vol.% d'oxygène. Les conditions ambiantes doivent être connues. Il faut également s'assurer que l'atmosphère ambiante ne risque pas de se dégrader.
- Le type et la concentration des substances nocives doivent être connus!
- Les filtres anti-gaz ne protègent pas contre les particules. Dans le doute, utiliser des filtres combinés!
- Les filtres anti-particules ne protègent pas contre les gaz et les vapeurs. Dans le doute, utiliser des filtres combinés!
- La concentration des gaz nocifs dont le poids est supérieur à celui de l'air peut augmenter à proximité du sol.
- Pour les liaisons organiques à bas point d'ébullition (point d'ébullition $\leq 65^\circ\text{C}$), il est indispensable de respecter certaines règles d'utilisation spéciales (BGR 190 3.3.3.1) et certaines interdictions d'emploi!
- En cas de réutilisation des filtres respiratoires, s'assurer que la durée d'utilisation restante est suffisante.
- Pour l'utilisation de filtres anti-particules contre des particules de substances radioactives, des virus et des enzymes, il est indispensable de vérifier si une nouvelle utilisation est autorisée; au besoin, s'adresser à Dräger Safety.
- Ne pas utiliser de filtres dont la date limite d'utilisation est dépassée (indication sur le filtre respiratoire).
- Vérifier s'il est nécessaire d'utiliser des équipements de protection supplémentaires et s'assurer de la compatibilité de ces équipements.
- Ne pas utiliser de filtres respiratoires endommagés ou des filtres dont l'emballage est endommagé!
- Si un filtre respiratoire doit être remplacé sur un masque à deux filtres, toujours remplacer en même temps les deux filtres respiratoires.
- Sur un masque à deux filtres, il faut toujours que les deux filtres respiratoires soient du même type de filtre et de la même classe de filtrage.
- Observer la notice d'utilisation du masque à deux filtres X-plore.



Attention! Le non-respect de ces recommandations et instructions d'utilisation ou le fait de ne pas porter l'appareil respiratoire filtrant dans une zone renfermant des substances nocives peut nuire à la santé de l'utilisateur et même entraîner des séquelles durables.

Tableau de sélection pour l'utilisation d'appareils respiratoires filtrants (BGR 190)

Tableau 1: Sélection de l'appareil respiratoire filtrant

Type d'appareil	Multiple de la valeur limite ²⁾	Remarques, réserves
Demi-masque/Quart de masque avec filtre P1	4	Ne protège pas contre les particules de substances cancérigènes et radioactives, les micro-organismes (virus, bactéries et leurs spores) et les enzymes.
Demi-masque/Quart de masque avec filtre P2	10	Pas pour la protection contre les particules de matières radioactives, les virus et les enzymes
Masque complet avec filtre P2	15	Pas pour la protection contre les particules de matières radioactives, les virus et les enzymes
Demi-masque/Quart de masque avec filtre P3, filtre anti-gaz ¹⁾	30	-
Masque complet avec filtre P3, filtre anti-gaz ¹⁾	400	-
Appareils avec filtres combinés: Les multiples indiqués de la valeur limite sont valables pour le filtre anti-gaz ou anti-particules (toujours prendre la valeur maximum).		

1) Dans la mesure où il n'y a pas risque de dépassement de la concentration maximum autorisée de gaz pour la capacité d'absorption du filtre dans les conditions d'utilisation (voir tableaux 2 et 3).

2) Modifications possibles du fait des réglementations nationales.

Tableau 2: Filtre anti-gaz

Type	Couleur caractéristique	Domaine d'utilisation principal	Classe	Concentration maximale autorisée ¹⁾
A	brun	Gaz et vapeurs organiques avec point d'ébullition >65 °C	1	1000 ppm (0,1 Vol.%)
			2	5000 ppm (0,5 Vol.%)
B	gris	Gaz et vapeurs inorganiques, p. ex. chlore, sulfure d'hydrogène, cyanure d'hydrogène – pas pour la protection contre l'oxyde de carbone	1	1000 ppm (0,1 Vol.%)
			2	5000 ppm (0,5 Vol.%)
E	jaune	Anhydride sulfureux, chlorure d'hydrogène et autres gaz acides	1	1000 ppm (0,1 Vol.%)
			2	5000 ppm (0,5 Vol.%)
K	vert	Ammoniac et dérivés	1	1000 ppm (0,1 Vol.%)
			2	5000 ppm (0,5 Vol.%)
Hg-P3 ²⁾	rouge-blanc	Mercure	-	-

1) Modifications possibles du fait des réglementations nationales.

2) Durée maximum d'utilisation 50 heures (suivant EN 141).

Tableau 3: Filtre anti-particules

Type	Couleur caractéristique	Classe	Pouvoir séparateur	Concentration maximale autorisée ¹⁾
P	blanc	1	faible	Avec demi-masque X-plore, 4 x valeur limite Avec masque complet X-plore, 4 x valeur limite
		2	moyen	Avec demi-masque X-plore, 10 x valeur limite Avec masque complet X-plore, 15 x valeur limite
		3	élevé	Avec demi-masque X-plore, 30 x valeur limite Avec masque complet X-plore, 400 x valeur limite

1) Modifications possibles du fait des réglementations nationales.

Manipulation

Manipuler le filtre respiratoire avec précautions: ne pas le cogner, ne pas le laisser tomber, etc.! Ne pas enfoncer d'objets pointus dans le filtre respiratoire. Raccorder hermétiquement le filtre respiratoire au raccord respiratoire. Respecter la notice d'utilisation du raccord respiratoire!

N'utiliser les filtres respiratoires et les raccords respiratoires qu'avec les types de raccords décrits:

Filtere respiratoire X-plore avec raccord à baïonnette	Raccord respiratoire avec raccord à baïonnette
A1; A1-P3 A2; A2-P3 A1B1E1K1; A1B1E1K1 Hg-P3 P3; filtre à particules Pad P1, P2	Demi-masque X-plore 3300/3500 ou Masque complet X-plore 5500

Mise en place du filtre respiratoire

A, B Mettre en place le filtre respiratoire et verrouiller la baïonnette jusqu'en butée en tournant le filtre respiratoire vers le bas jusqu'à ce que la butée soit perceptible. Pour démonter le filtre respiratoire, procéder dans l'ordre inverse.

Fixation du filtre anti-particules Pad

C 1 Introduire le filtre à particules Pad dans le capuchon Pad (marquage visible de l'extérieur) et l'enclencher sur tout le pourtour sur le dessous.
2 Enclencher le capuchon Pad équipé du filtre à particules sur le filtre à gaz ou la plaque Pad.
Assurez-vous que la position du filtre coussinet pour particules, n'a pas changé pendant l'utilisation.

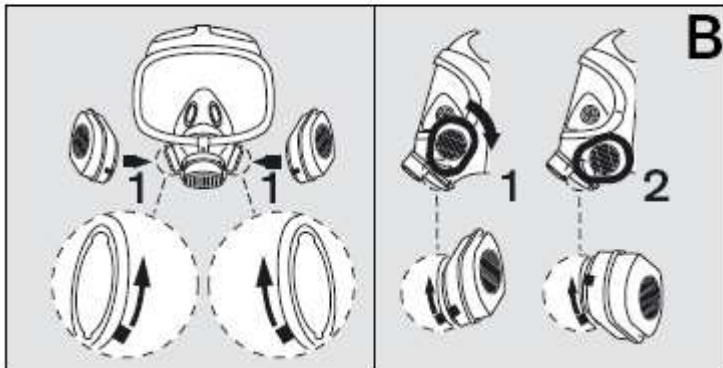
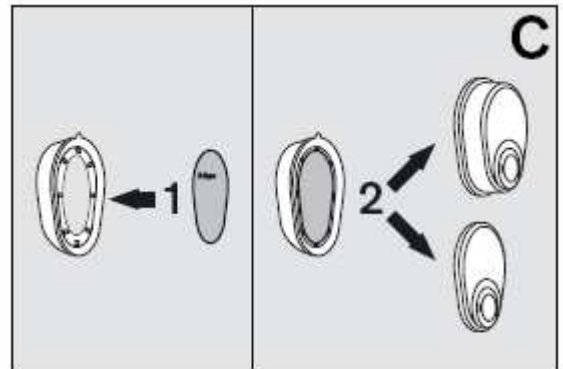
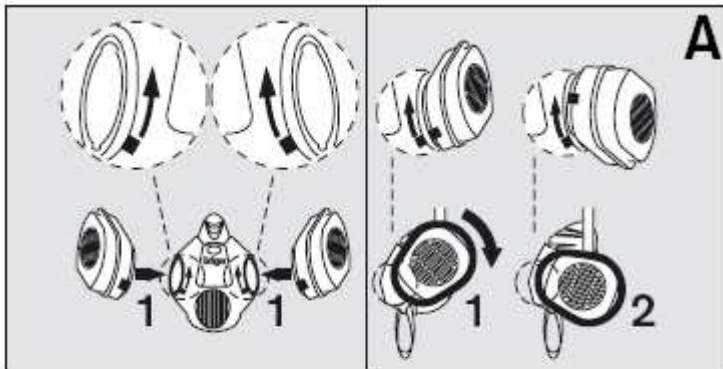
Durée d'utilisation

Il est impossible de donner des valeurs indicatives valables d'une manière générale en ce qui concerne la durée d'utilisation car elles dépendent dans une large mesure des conditions ambiantes (p. ex. type et concentration des substances nocives, besoins en air du porteur de l'appareil, humidité de l'air et température).

Les filtres respiratoires doivent être remplacés au plus tard lorsque le porteur de l'appareil ressent une odeur, saveur ou irritation (filtre anti-gaz) ou lorsque la résistance respiratoire augmente sensiblement (filtre anti-particules).

Stockage et élimination

Stocker le filtre respiratoire dans des locaux à taux d'humidité normal (<90 % d'humidité relative), à température normale (-10 °C à 55 °C) et à l'atmosphère non chargée. La durée maximale de stockage du filtre respiratoire ouvert est de 6 mois. Les filtres respiratoires doivent être éliminés conformément aux règlements applicables localement pour l'élimination des déchets. Les services publics de l'environnement et de la voirie vous renseigneront sur les techniques d'élimination possibles.



Dräger Safety AG & Co. KGaA
Revalstrasse 1
D-23560 Luebeck
Germany
Tel. +49 451 8 82 - 0
Fax +49 451 8 82 - 20 80
www.draeger-safety.com

Notified body

Involved in type approval
BIA - Berufsgenossenschaftliches Institut für Arbeitssicherheit
Alte Heerstrasse 111
D-53757 Sankt Augustin
Germany
Reference number: CE 0121

Involved in quality control
DMT - Gesellschaft für Forschung und Prüfung GmbH
Franz-Fischer Weg 61
D-45307 Essen
Germany
Reference number: CE 0158

90 21 496 - GA 1430.020
© Dräger Safety AG & Co. KGaA
3rd edition - May 2003
Subject to alteration

CD-ROM edition